

Campagne de recensement des agents susceptibles d'avoir été exposés à l'amiante – Campagne 2024-2025

Instruction du 10 avril 2025 relative aux auto-questionnaires d'exposition à l'amiante au cours de la carrière professionnelle

Service SST

Affaire suivie par : Yoann Reynaud

Tél : 01 57 02 60 11

Mél : ce.sst@ac-creteil.fr

Texte adressé aux inspecteurs de l'éducation nationale, aux proviseurs de lycées publics, aux principaux de collèges publics, aux directeurs d'écoles publiques, aux chefs de divisions et de services académiques

Annexe : Auto-questionnaire d'exposition à l'amiante

L'évaluation de l'exposition à l'amiante, la traçabilité des expositions et le suivi médical des personnels susceptibles d'avoir été exposés pendant leur parcours professionnel sont des obligations de l'employeur.

Le ministère accompagne les académies dans l'évaluation des expositions. Il déploie un auto-questionnaire qui permet l'identification de situations d'exposition des personnels en prenant notamment en compte le métier exercé et la discipline enseignée.

La campagne 2024-2025 de recensement des agents susceptibles d'avoir été exposés à l'amiante porte sur **les agents de l'académie, en activité, nés entre 1957 et 1963**.

Ainsi, tout agent appartenant à cette tranche d'âge recevra à compter du 28 avril, l'auto-questionnaire d'évaluation accompagné d'une notice d'information via sa messagerie professionnelle.

Par ailleurs, tout agent concerné par une exposition supposée ou avérée à l'amiante, quelle que soit sa classe d'âge, peut vous solliciter en vue de l'obtention d'un auto-questionnaire.

Je vous demande de permettre aux agents qui le souhaitent de consulter les dossiers techniques amiante (DTA) de leurs différents lieux d'exercice.

Les agents doivent remettre le questionnaire dûment complété, sous enveloppe cachetée, à leur supérieur hiérarchique au plus tard le **vendredi 23 mai 2025**.

Il vous appartiendra de transmettre les plis cachetés avant le **lundi 2 juin 2025** au service Santé Sécurité au Travail (SST) du rectorat à l'adresse suivante : Rectorat de l'académie de Créteil - Service SST – Campagne 2024-2025 – 4 rue Georges Enesco – 94010 CRÉTEIL Cedex

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines
David BERAHA